

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

N°01/2023

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département du Lot et Garonne

Nombre de membres en exercice :
15

Nombre de membres

Présents : 13

Excusés : 2

Pouvoirs : 2

Votants : 15

Absents : 0

Date de la convocation :

Le 24.01.2023

De la commune de Mauvezin-sur-Gupie, Lot-et-Garonne,

Séance ordinaire du 31 janvier 2023

L'an deux mille vingt-trois, le trente-et-un janvier à vingt heures trente,
Le Conseil Municipal, en séance ordinaire, de cette commune
régulièrement convoquée s'est réuni, au nombre prescrit par la Loi,
dans le lieu habituel de ses séances.

Sous la présidence de : Monsieur Daniel BORDENEUVE, Maire,

Présents : Ms Daniel BORDENEUVE, Dominique SAVARIAUD,
Michel WALTER, Ulysse SUC, Willy LORENZON, Michel
DUBAUX, Antoine ZANOTTO, Christian MICHELET et Éric
FORESTIER.

Mmes Françoise JORREY, Laurence
TOUMEYRAGUES, Sandra BARBE et Laure BRAQUEHAIS.

Excusés : Mesdames Estelle ASPART et Delphine SCHWARTZ.

Pouvoirs : Madame Estelle ASPART à Monsieur Christian MICHELET,
Madame Delphine SCHWARTZ à Monsieur Michel WALTER.

Absent :

Madame Laurence TOUMEYRAGUES a été nommée secrétaire de séance.

Objet : Devis d'URBADOC et de SIRE CONSEIL pour l'ouverture de la zone 2AUt du PLU

Monsieur le Maire rappelle aux membres de l'assemblée que le plan local d'urbanisme a été approuvée le 19 mars 2019 et que la zone 2AUt à « Blayon », secteur nord du territoire est pour l'instant fermée. Un projet d'aménagement touristique conforme à la destination de cette zone a retenu l'attention de Monsieur le Maire qui propose aux membres de l'assemblée de modifier la programmation de la zone 2AUt afin de l'ouvrir à ce projet d'aménagement touristique et d'en rédiger les OAP et le règlement. Monsieur le Maire présente aux membres de l'assemblée le devis du bureau d'étude URBADOC, spécialisé dans l'élaboration de projets d'aménagement des territoires et celui du cabinet SIRE CONSEIL, spécialisé dans l'évaluation environnementale des projets d'aménagement des territoires, tels que détaillés ci-après :

Elaboration du dossier de modification du PLU :

7 975.00 € HT TVA : 1 595.00 € **9 570.00 € TTC**

Evaluation environnementale au vu du projet :

5 600.00 € HT TVA : 1120.00 € **6 720.00 € TTC**

Total : 16 290.00 € TTC

Le Conseil municipal,

AUTORISE le Maire à prescrire une modification de droit commun du plan local d'urbanisme,

ACCEPTE les devis d'URBADOC et de SIRE CONSEIL pour un montant de 16 290.00 € TTC,

DIT que les crédits nécessaires à cette opération seront inscrits au budget 2023,

AUTORISE le Maire à signer tout document se rapportant à cette opération.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

7 voix pour ; 0 voix contre ; 8 abstentions

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures,
Pour copie certifiée conforme
Certifiée exécutoire après transmission le :
Publiée le 02.02.2023

Le Maire,
Daniel BORDENEUVE

